Sniacam
ÉLUS PAR VOUS, POUR VOUS

Le 02 mai 2025

ACCORD DE FLEXIBILITE ?

Pourquoi le Sniacam ne signe pas

Attendu depuis des années, un accord de flexibilité nous a été proposé à la signature.

Les attentes étaient fortes mais le Sniacam ne veut pas d'un accord qui divise et ne sera pas pris en otage par la direction.

OUI

Réseaux spécialisés (agences successions, AEL, centres d'affaires …), 1 jour de télétravail ou travail déplacé par semaine sans critère commercial d'éligibilité*

Travail déplacé pour tous sans critère commercial d'éligibilité*

NON

Un accord qui **divise** :

- **Complexité** d'un accord **lourd et discriminant** instaurant une sensation de « bons et mauvais élèves »
- **Seulement 1 jour par mois et avec des critères d'éligibilités commerciaux*** pour le réseau de proximité excluant d'emblée certaines agences
- Un accord le **moins disant** du groupe (CR Ile de France, CR Champagne Bourgogne, CR Sud Rhône Alpes, CR PCA, LCL…) et de nos concurrents
- Aucune **indemnité d'occupation du domicile ni d'aménagement de poste** de prévu
- Une journée type **qui va à l'encontre de la confiance à priori et n'apporte aucune souplesse réelle**

Encore une fois, les inégalités explosent : selon ton agence, ton service, ton site ou ton réseau, l'accès au télétravail change du tout au tout. Résultat ? Une fracture qui s'aggrave et des mobilités internes compromises. Qui voudra encore revenir dans le réseau avec ces conditions ?

Assez des coups de com', place aux actes ! Le Sniacam reste mobilisé et ouvert pour un accord qui **correspond à notre définition de la flexibilité au travail :**

- Des horaires flexibles pour favoriser l'équilibre vie privée - vie professionnelle
- Télétravail et travail déplacé pour tous et sans critères commerciaux*
- Une confiance à priori sans journée type
- La nécessité d'une indemnité pour l'occupation du domicile

Certains diront « C'est mieux que rien » en effet, mais nous nous disons « Mieux que rien … ce n'est pas assez pour signer ! »

* Taux de Vizio, taux de clients connectés et taux de déposes.

Le Syndicat Indépendant du Crédit Agricole Section Centre-est

BULLETIN D'ADHÉSION

NOM PRENOM	**DATE DE NAISSANCE**
MAIL PERSONNEL	**TEL PERSONNEL**
ADRESSE PERSONNELLE **(pour attestation fiscale)**	**METIER :** **AFFECTATIONS :** **CLASSIFICATION :** ☐ **PCE 3 et 4** ☐ **PCE 5 à 9** ☐ **PCE 10 et au-delà**

COTISATIONS

La cotisation annuelle dépend de votre catégorie professionnelle avec une déductibilité fiscale de 66%

	Collège	Cotisation mensuelle	Réduction fiscale	Cotisation Nette
☐	PCE 3-4	6 €	3,96 €	2,04 €
☐	PCE 5 – 6 – 7 – 8 - 9	9 €	5,94 €	3,06 €
☐	PCE 10 et au-delà	11 €	7,26 €	3,74 €

Vos délégués syndicaux SNIACAM Centre-est

Emmanuel MICHELET : Chargé agri EA Brionnais (71)
Marc-Antoine BOUILLET : CCPART Le Creusot (71)
Thierry DELHOMME : Chargé pro EA Arroux Montceau (71)
Laurent LAFOURTI : Agence fin de relation site (69)
Karine DEVILLARD : Chargée pro EA Brionnais (71)
Joëlle DUMONTET : CCPART Amplepuis (69)
Franck DUMONTET : Production comptable site (69)
Yves TONNARD : Successions Bourg (01)
Lionel CUBY : Successions Bourg (01)
Alexandre GARIN : CCPART Bourg Verdun (01)

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

|_ |_ |_ |